

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00192

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 99 Nombre de pouvoirs : 19 Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, BARRIOL. M. BARRIER. M. Denis M. Jean-Luc BASSON. Jean-Alain Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET. Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrev BERTHEAS. Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET. M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, BRUEL, M. BOUDARD. Mme Nicole M. Régis CADEGROS. Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE. Mme Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, CINIERI, M. Germain Frédérique CHAVE, Mme Laura COLLOMBET. CORNUT, Paul CORRIERAS, M. Jean-Noël M. Pierrick COURBON, Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL. Francois DRIOL. M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET. Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Mme Tom PENTECOTE. M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Christel M. Mme PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Ali RASFI, Hervé REYNALID Mme M. Laurence RICCIARDI. M. Jean-Paul RIVAT. Jean-Marc SARDAT, Gilbert SOULIER, M. Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. SUZAT-GIULIANI, M. Mnle Eveline Marc Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200710-20200717-020200019280

DATE D'AFFICHAGE :28 juillet 2020

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,

Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,

M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,

M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,

Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,

Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,

M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Chamond approuvé le approuvé le 04 février 2013 et ayant fait l'objet d'une révision allégée approuvée le 07 février 2019, d'une modification les 11 mai 2016, 29 septembre 2016 et 05 octobre 2017;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 27 janvier 2020 relative aux modalités de mise à disposition du public ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu les pièces du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Chamond ;

Il est rappelé que cette modification simplifiée a pour objet :

- De modifier le règlement de la zone Ulc1 afin de permettre la densification des parcelles dédiées à l'activité industrielle,
- De classer les parcelles sises rue de Saint-Etienne et cadastrées 111 AB n°146p, 156p, et 162 en zone Uic2 en cohérence avec les parcelles limitrophes,
- De modifier le périmètre de constructibilité sur ces parcelles et les parcelles limitrophes cadastrées 111 AB n°73p, 233 et 234 pour l'aligner sur la limite de la voie.

Le syndicat mixte du SCoT Sud Loire a indiqué qu'il émettait un avis favorable sur l'ensemble du projet de modification.

Les autres personnes publiques consultées n'ont pas émis d'avis.

Le dossier a été mis à disposition du public pendant une durée de 31 jours du lundi 10 février 2020 au mercredi 11 mars 2020 inclus, selon les modalités prévues. Aucune observation n'a été exprimée par le public.

Suite à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Chamond, il est donc proposé d'approuver le projet de modification simplifiée.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de Saint-Chamond. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Chamond et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la délibération d'approbation de la modification simplifiée du PLU de</u> Saint-Chamond ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;</u>
- <u>les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2019 Prospective, destination Planification.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU